

## **Compte rendu** **CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 juillet 2017**

Date de Convocation : 18-7-2017  
**Membres afférents au Conseil Municipal : 63**  
**Membres en exercice : 61**  
**Membres présents : 34**  
**Membres qui ont pris part à la délibération: 38**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq juillet à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants : M. Philippe LAGALLE,  
Mme France HEBERT, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET,  
M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. JC LECLERC, M. Didier MAZINGUE,  
M. Bernard SAUVAGE, M. Dominick LEMULLOIS  
M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,  
M. Stéphane SCelles, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN,  
M. Pierre OPDERBECK, Mme Sophie MOREL, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, Mme  
Marjolène LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN,  
M. Arnaud DUPARC, Mme Madeleine REIGNIER  
Mme Elisabeth CLERIS, M. Pascal MARIE, M. Gérard MACE,  
M. Gilbert LOREL, Mme Michèle COULAND,  
M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY,  
Mme Anne GALLOUX,

**ABSENTS EXCUSES :** - M. Guillaume ANTJ, Mme Carine BRION, Mme Christelle BIZET,  
M. Pierre MONY, M. Sylvain BINET, Mme Catherine BONNICARD, Mme Aline BOUET, M. Jacques  
COLLIN, M. Gérard GEHANNE, M. Patrick HAMELIN, Mme Marie-Céline HUCK, Mme Annick LELIEVRE,  
Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jacques LEPLEUX, Mme Sophie LOQUET, M. Gilbert  
MARGUERITE, M. Nicolas VALLAT

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Estelle BERTRAND	Mme Michèle COULAND
M. Guy BIZET	M. Michel DURAND
M. Michel GALLET	M. Jean-Claude LECLERC
M. Daniel LEPOULTIER	M. Gilbert LOREL

**ABSENTS :** M. Jacques GASNIER, M. Laurent GALLIER, M. Jean-François LERICHE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Olivier PRINS,

Mme Gaëlle ROUSSELET a été élue secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire a demandé l'accord du Conseil Municipal pour inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire pour l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de deux désherbeurs thermiques. A l'unanimité le Conseil Municipal a autorisé l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

### **Ordre du Jour :**

#### **1<sup>ère</sup> Partie : Délibérations**

- CCCSN : Modification des statuts au 1/1/2018
- Frelon asiatique : Convention avec le FREDON
- Délibération modificative de crédits : Budget Assainissement

#### **2<sup>ème</sup> Partie : Sujet d'Ordre Général**

- Présentation du planning des travaux MAIRIE/CINEMA
- Un point sur le fleurissement

#### **3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses**

- Questions Diverses

## 1<sup>ère</sup> Partie : Délibérations

N° 01.07.2017

### APPROBATION DE MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 juillet 2017 concernant la modification statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Vu la délibération N°2017.07.06.02 du Conseil Communautaire en date du 06 juillet 2017 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

⇒ D'approuver le projet de modification statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les compétences :

#### ✚ Création, aménagement et entretien de la voirie

La Communauté de Communes est compétente en matière de renforcement et d'entretien des chaussées sur les voies d'intérêt communautaire et sur les parkings intégrés à un équipement communautaire. Sont d'intérêt communautaire les Voies Communales inscrites dans les tableaux de classement voirie communale (les Chemins Ruraux sont exclus).

La compétence s'exerce sur la chaussée et les seules dépendances nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la route. Elle intègre également le remplacement et/ou le renouvellement de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de la construction d'un nouvel équipement communautaire, la création et l'entretien des voies et réseaux sont d'intérêt communautaire dans leur intégralité.

Sont exclus:

- La création de voie nouvelle et l'élargissement d'une voie existante;
- La création et l'entretien de l'assainissement pluvial;
- Le curage des fossés et le débarnage;
- L'entretien des bas-côtés et des talus;
- L'entretien des haies;
- La mise en place et l'entretien de tout équipement de sécurité et d'embellissement (glissières, coussin berlinois, plateau ralentisseur, mobilier urbain...)
- L'éclairage public
- Les ouvrages d'art
- Le balayage de chaussées

✚ Environnement : Energie photovoltaïque sur les seuls bâtiments communautaires

✚ Enfance Jeunesse : Création et gestion d'Accueils Collectifs de Mineurs (sans hébergement et locaux ados)

✚ Petite Enfance : Création et gestion de Relais d'Assistants Maternelles

➡ Point Info 14 : Création et gestion des sites de Thury Harcourt / Le Hom et de Bretteville sur Laize

⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados et de la région Normandie afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise des compétences susmentionnées.

N° 02.07.2017 :

### Lutte collective contre le FRELON ASIATIQUE SUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

Vu l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique du Calvados en date du 27 avril 2017,

Vu la participation de la Communauté de Communes Cingal/-Suisse-Normande au plan de lutte collective contre le frelon asiatique – volet animation –

Vu la convention proposée par la FREDON de Basse Normandie,  
permettant d'accéder ::

- -A la liste des prestataires retenus (qui ont signé une charte des bonnes pratiques)
- -A la formation de référents locaux
- -Aux documents de communication
- -Au portail de déclaration
- -A l'aide du conseil départemental (30% du coût plafonné à 110 € HT/destruction)

Et organisant les différentes étapes de destruction des nids :

- -signalement du nid en mairie (par les administrés ou les services municipaux)
- -enregistrement du nid sur le portail (par la mairie)
- -validation du nid (par le FREDON et/ou le référent local)
- -déclenchement de l'intervention (par la mairie avec la liste des entreprises conventionnées)
- Paiement de la facture d'intervention par le FREDON
- Appel de la participation (par le FREDON auprès des communes (70%) et du département (30%))

La commune désignera un contact mairie (pour l'animation, documents de communication) ainsi qu'un référent (identification des nids sur place et formation)

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune LE HOM, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2017.

Une somme de 1 000 € sera réservée au budget pour ces destructions.

N° 03.07.2017 :

**Budget assainissement : délibération modificative de crédits**

L'étude du schéma de gestion des eaux pluviales a été engagée en 2013 pour 51 520 € HT

A ce jour 28 840 HT ont été réglés

Le prévisionnel à payer de 2016 n'a pas été inscrit en report et la somme restant à payer à ce jour est de 3 699 HT.

Il est proposé de prélever la somme de 4000 € HT sur le C/ 2313 (inscription BP 85 000 €) non engagé en 2017 pour abonder le C/2031 (étude safege)

N° 04.07.2017 :

**Achat de deux désherbeurs thermiques**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions qui s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière d'emploi de produits phytosanitaires par les collectivités. Le « zéro produits phytosanitaire » conduit à recourir à de nouveaux moyens. Après démonstration et expérimentation par les services techniques il est proposé d'acquérir deux désherbeurs thermiques pour un coût HT des deux équipements de 4.692,90 €.

Ces matériels pouvant être subventionnés à 50 % par l'AESN il est demandé l'autorisation de faire la demande de subvention auprès de l'agence.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à cette acquisition et à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'AESN.

## **2<sup>ème</sup> Partie : Sujet d'Ordre Général**

- Présentation du planning des travaux MAIRIE/CINEMA :

Monsieur le Maire a présenté les plans relatifs aux travaux qui vont être réalisés dans le bâtiment MAIRIE/CINEMA destinés en particulier à assurer l'accessibilité aux PMR.

Les négociations avec les entreprises suite aux appels d'offres et aux réunions de la CAO étant achevées le récapitulatif des entreprises retenues et les montants des marchés ont été présentés. Le montant prévisionnel des travaux était de 382 000.00 € HT et à l'issue des négociations le montant des marchés s'établit à 382 191.96 € HT. Le montant prévisionnel est donc respecté à 0.05 % près.

Enfin le planning des travaux a été présenté ainsi que le phasage. Début des travaux : 1<sup>ère</sup> semaine de septembre 2017 et fin prévisionnelle juillet 2018. A noter qu'il y aura un mois de fermeture de la salle de cinéma entre mi-janvier 2018 et mi-février 2018.

- Fleurissement :

Monsieur Didier MAZINGUE, adjoint en charge de l'environnement, a présenté au nom de la commission tous les sites dans les cinq communes déléguées ayant fait l'objet d'un travail de fleurissement.

En conclusion la commission pour l'ensemble des travaux a adressé ses félicitations aux équipes des services techniques et a proposé pour l'avenir que soit envisagée une mise en valeur de l'ensemble des lavoirs de la commune.

## **3<sup>ème</sup> Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses**

- Questions Diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 29 août 2017